

Arval Summer deals 2026 - Private Lease

D'autres durées et kilométrages sont possibles, de même qu'un leasing sans prépaiement ou avec un montant différent.

Voici quelques exemples :

Nissan Leaf 52kWh Engage		10.000km/an	15.000km/an	20.000km/an	25.000km/an	30.000km/an
Avec prépaiement de 3.630 € TVAC	48 mois	€ 475.00	€ 495.00	€ 525.00	€ 552.00	€ 579.00
Prix par mois * TVAC	60 mois	€ 439.00	€ 465.00	€ 492.00	€ 519.00	€ 545.00
Nissan Micra 40 kWh Engage						
Nissan Micra 40 kWh Engage		10.000km/an	15.000km/an	20.000km/an	25.000km/an	30.000km/an
Avec prépaiement de 3.630 € TVAC	48 mois	€ 392.00	€ 409.00	€ 432.00	€ 455.00	€ 479.00
Prix par mois * TVAC	60 mois	€ 365.00	€ 385.00	€ 405.00	€ 429.00	€ 452.00

* Private Lease est une location opérationnelle à long terme de véhicules, sans option d'achat, proposée aux particuliers, par le loueur, Arval Belgium SA, située à Ikaroslaan 99, 1930, Zaventem, RPM Bruxelles TVA BE 0436.781.102, www.arval.be, info@arval.be, BNP Paribas Fortis - IBAN BE54 0016 0303 1797- BIC GEBABEBB.

Action valable uniquement en Belgique du 01/07/2026 au 13/09/2026 (inclus) ou dans la limite des stocks disponibles. Une demande de proposition de prix doit être introduite dans la période de promotion et le contrat de location doit être signé dans les 5 jours suivant l'approbation de votre dossier par Arval Belgium. Action non cumulable avec d'autres actions.

Ces Summer Deals sont une proposition de location opérationnelle réservée aux particuliers, résidant en Belgique, portant sur les modèles suivants :

- Nissan Micra
- Nissan Leaf

Les prix du loyer mensuel indiqués sont purement indicatifs et sont sujets à des modifications de la fiscalité, du taux d'intérêt et du prix catalogue du véhicule et dépendent également des options modifiées, de la configuration et de l'équipement du véhicule.

Ces loyers mensuels indiqués (TVA comprise) ont été calculés sur la base des paramètres en vigueur au 16/06/26, pour une durée de 60 mois et 10.000 km par an et avec les services énumérés ci-dessous, et ce pour les modèles suivants, et ce avec les options, packs et services mentionnés par modèle :

- **Nissan Micra 40 kWh Engage** : consommation moyenne: 14,2 kWh /100 km (WLTP), CO2: 0 g/km (WLTP), valeur indicative fiscale: 28.962,39 EUR.
- **Nissan Leaf 52 kWh Engage** : consommation moyenne: 13,7 kWh /100 km (WLTP), CO2: 0 g/km (WLTP), valeur indicative fiscale: 37.220,79 EUR.

Pour info : le loyer mensuel d'un contrat de location pour un véhicule Summer Deal est calculé selon la durée contractuelle (entre 25 et 72 mois) et le kilométrage annuel convenus et comprend : l'entretien, les réparations, les pneus été illimités en cas d'usage/usure normal(e), la taxe de mise en circulation (TMC), un véhicule de remplacement en cas d'immobilisation de plus de 24 heures, la taxe de circulation, l'amortissement et les intérêts, le service d'assistance européen, service Perfecta (prise en charge par Arval Belgium SA du risque de dégâts au véhicule, de perte totale ou de vol) avec risque propre (montant forfaitaire) à charge du locataire et les assurances**.

Non inclus dans le loyer mensuel : les pneus hiver illimités en cas d'usage/usure normal(e), coûts d'énergie et/ou de carburant et amendes de circulation. Les taux de CO2 sont également indicatifs et dépendent des options choisies et/ou des données fournies par le constructeur. Au terme du contrat, un décompte kilométrique aura lieu au dernier prix convenu contractuellement. En cas de résiliation anticipée du contrat de location, un montant forfaitaire correspondant à 30% du montant total du loyer restant dû sera facturé.

** L'assurance responsabilité civile, l'assurance protection juridique et l'assurance du conducteur sont incluses dans le prix du loyer mensuel lorsqu'elles sont souscrites par Arval Belgium SA, au nom et pour le compte du locataire. Arval Belgium SA est enregistrée en tant qu'intermédiaire d'assurance à titre accessoire auprès de l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA - www.FSMA.be) sous le numéro 0436.781.102. Ces assurances peuvent également être souscrites auprès de l'assureur de votre choix. L'assurance responsabilité civile est exigée par la loi.

Si le loyer mensuel indique un montant de prépaiement, cela signifie que le paiement de ce montant vient diminuer le montant du loyer mensuel pendant toute la durée du contrat de location. Le prépaiement ne constitue ni une « garantie », ni un « acompte ». En cas de résiliation anticipée du contrat de location, ce prépaiement ne sera pas remboursé, sauf dans certains cas spécifiés dans les conditions relatives au prépaiement.

Le délai de livraison estimé du véhicule dépend de sa disponibilité chez le constructeur et/ou l'importateur et/ou des équipements et/ou de la configuration choisie.

Ce document ne constitue pas une offre et n'a pas de caractère contraignant ou contractuel. Un contrat de location ne sera conclu qu'après acceptation de votre dossier par le loueur, Arval Belgium SA et sera toujours soumis à ses conditions générales Private Lease.

Arval Belgium SA ne peut être tenue responsable de l'inexactitude des informations contenues dans ce document. Les photos sont présentées à titre d'illustration et peuvent différer des véhicules proposés à la location.

Editeur responsable : Arval Belgium SA, située à Ikaroslaan 99, 1930, Zaventem, RPM Bruxelles TVA BE 0436.781.102, www.arval.be, info@arval.be